

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **5 février 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents :       Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1  
                               Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2  
                               Madame Diane Parent, conseillère # 3  
                               Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4  
                               Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
                               Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

## 14-18

### ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 9 janvier 2018.

Le conseil dispense la secrétaire d'en donner la lecture, car chaque membre du conseil a reçu une copie et il a été résolu d'en faire l'adoption.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

### LISTES DES FACTURES

<b>SALAIRES et DÉDUCTIONS</b>	
<b>Remise Fédérale</b>	985.32
<b>Remise Provinciale</b>	2 648.32
<b>Administration</b>	2 303.90
<b>Responsable patinoire</b>	1 094.27
<b>Coordonnateur en loisir</b>	2 255.10
<b>Eau potable</b>	753.22
<b>Eau usée</b>	25.53
<b>Inspecteur municipal</b>	255.33
<b>Voirie</b>	1 110.68
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
<b>Entretien hiver route Ste-Jeanne</b>	1 890.00
<b>Panneau signalisation</b>	64.13
<b>Contrat enlèvement de la neige (2/6)</b>	19 421.64
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Collecte ordure et récupération (1/12)</b>	1 868.50

<b>DIVERS</b>	
Électricité (éclairage public)	392.76
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	656.93
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	119.25
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 902.46
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	607.44
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	728.53
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	660.58
Électricité (garage, 270 route 132)	1 857.20
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	36.53
Téléphone (centre)	75.16
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.57
Téléphone (cellulaire)	93.22
Fond d'information du territoire	8.00
Essence, huile et diesel	1 076.80
Frais de postes (journal)	64.32
Frais de postes (loisir intermunicipal)	338.56
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	58.89
Frais de postes horaire patinoire	54.79
Location abri de toile	390.86
Réparation portes bande patinoire	1 494.68
Papeterie et fourniture de bureau	331.91
Réparation chauffage garage	319.06
Contrat de service photocopieur	
Analyse eau potable et eau usée	281.69
Installation inforoute honoraires et logiciels	473.51
Achat tablettes numériques	1 696.76
Article de quincaillerie et outillage, calcium à glace, piles	206.20
Honoraire service génie MRC AIRRL 2016-270	3 128.20
Dégagement fossé rte Harvey, cours d'eau ch Kempt	1 477.43
Mise à jour site internet (oct-nov-déc)	75.00
Article de nettoyage	130.83
Société mutuelle de Prévention	287.44
Assurance No 196-17	12 874.00
Service informatique No 197-17	5 455.57
Intérêts 1er versement 2e règlement d'emprunt No 202-17	3 343.95
Livres histoire foresterie Matapédia No 169-17	60.00
Don Polyvalente Sayabec - déjeuner musical No 03-18	50.00
Obligation et intérêts 1er règlement d'emprunt No 06-18	15 368.11

**91 318.13**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

**15-18      ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

---

**Maire**

**16-18      APPUI****Les journées de la persévérance scolaire**

**Considérant que** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**Considérant que** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**Considérant que** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 76,2 % des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9 % des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85 % établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite scolaire;

**Considérant que** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

**Considérant que** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

**Considérant que** la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse :

- De déclarer la 3<sup>e</sup> Semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018.

---

**Maire**

**17-18**

**APPUI**

### **Dénonciation de l'augmentation des coûts de la facture de la Sûreté du Québec**

**Considérant que** les municipalités ont reçu l'estimation des coûts pour la Sûreté du Québec seulement après le début de l'année 2018, soit après le délai habituel pour l'adoption de leur budget et ce après maintes pressions de la part des organisations municipales ;

**Considérant que** le gouvernement exige des municipalités et des MRC qu'elles adoptent un budget équilibré et qu'il est impossible de le faire sans connaître le montant de la facture pour les services de la Sûreté du Québec ;

**Considérant que** les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

**Considérant que** la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

**Considérant que** la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** l'annonce du ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, le 20 décembre 2017, à l'effet qu'une aide financière TEMPORAIRE importante (22,8 M\$) permettrait aux municipalités de limiter à environ 3% la hausse de leur facture pour les services de la Sûreté du Québec;

**Considérant que** dans le cadre des négociations, rien ne laissait présager de telles augmentations ;

**Considérant que** le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100% de cette augmentation ;

**Considérant que** les municipalités n'ont pas actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts des services e la Sûreté du Québec ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse :

- Dénonce le retard dans la réception de la facture pour les services de la Sûreté du Québec qui est inadmissible et qui va à l'encontre de l'obligation imposée aux municipalités et MRC par le gouvernement d'adopter un budget équilibré afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;
- Dénonce que les municipalités et les MRC n'ont nullement été consultées lors des diverses négociations avec la Sûreté du Québec ;
- Estime que les négociations actuelles concernant la prochaine entente à intervenir aient pour résultat la mise en place d'un plafond sur la somme payable par les municipalités à 50% de la facture ;
- Transmettre copie d la présente résolution à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et ministre de la Sécurité publique, M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, M. Richard Lehoux, président de la FQM.

**18-18**      **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Sayabec.

---

**Maire**

**19-18**      **DON**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ aux Chevaliers de Colomb conseil Tartigou 9985.

---

**Maire**

**20-18**      **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné voulant que le règlement 2018-01 soit adopté lors de la séance du 5 mars 2018, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Moïse.

---

**Maire**

**PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2018-01, présenté par Madame Marielle Bérubé, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Moïse, après une élection générale et remplaçant le règlement numéro 2014-01, adopté le 3 mars 2014, avec ou sans modifications.

**21-18**            **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné voulant que le règlement 2018-02 soit adopté lors de la séance du 5 mars 2018, concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt.

---

**Maire**

**PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 2018-02, concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet du chemin Kempt, dans le cadre du programme Amélioration des Infrastructures du réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports et dont le remboursement de l'emprunt se fera à l'aide d'une subvention du programme AIRRL et du fonds de réserve pour l'entretien du réseau routier.

**22-18**            **RÔLE DE PERCEPTION**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la confection du rôle de perception de taxes pour l'année 2018.

---

**Maire**

**23-18**            **ACHAT TIMBRES ET ENVOI RECOMMANDÉ**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes 2018 et l'envoi de lettre pour vente pour taxes par courrier recommandé.

---

**Maire**

**24-18**            **COTISATION ADMQ**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2017, au montant de 517,64\$.

---

**Maire**

**25-18**            **ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Moïse approuve l'état qui a été préparé par la secrétaire et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour les taxes municipales et/ou scolaires envers la Municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) et d'ordonner à la secrétaire, conformément à l'article 1023 de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2018, au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et d'autoriser la secrétaire à retrancher de la liste, le nom des personnes qui régleront leur compte ou qui prendront entente pour régler leur compte avant cette date.

---

**Maire**

**26-18**            **PERMIS D'INTERVENTION MTQ**

**Attendu que** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Attendu que** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Attendu que** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Attendu que** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**Attendu qu'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2018 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Nadine Beaulieu, secrétaire-trésorière à signer lesdits permis d'intervention.

---

**Maire**

**27-18**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**Attestation des travaux**

**Considérant que** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de **103 438,00\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**Considérant que** suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

**Considérant que** la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Saint-Moïse vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Nancy Côté, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de **257 696,00\$** totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur les routes locales de niveau 1 et 2 conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et réparti comme suit :

- 1- 106 407,00 \$ en dépenses relatives à l'entretien d'hiver;
- 2- 114 720,00\$ en dépenses autres que pour l'entretien d'hiver;
- 3- 36 569,00 \$ en dépenses d'investissement en 2018.

---

**Maire**

**28-18**                    **SOUSSION RECHARGEMENT EN GRAVIER**

Appel d'offres public pour le rechargement en gravier, le transport et l'épandage pour la route Otis et la route Émilien-Harvey.

Ouverture et analyse des soumissions, le 25 janvier 2018 aux locaux de la MRC de La Matapédia.

Cinq soumissions ont été reçues et conformes :

Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.	230 262,48\$
Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée.	219 188,38\$
Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc	291 863,47\$
Eurovia Vinci (Québec)	254 309,06\$
Transport Martin Alain Inc.	175 987,63\$

Les prix soumis comprennent la TPS et la TVQ.

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Transport Martin Alain Inc., au montant de 175 987,63\$.

---

**Maire**

**29-18**                    **LISTE DES CONTRATS**

Dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 décembre 2017.

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal et le site internet.

---

**Maire**

**30-18**                    **CONSEIL ADMINISTRATION OMH**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Suzie Boudreau au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour un durée de trois ans.

---

**Maire**

**31-18**                    **CONSEIL ADMINISTRATION OMH**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Monsieur Paul Lepage au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour un durée de trois ans.

---

**Maire**

**32-18**                    **BUDGET OMH 2018**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le dépôt des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2018, dont la participation de la municipalité est d'un montant de 4 782,00\$.

---

**Maire**

**33-18**                    **DON**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 1 000,00\$ au Comité sportif de Saint-Moïse.

---

**Maire**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h15.

---

**Président**

---

**Secrétaire**